

Mayotte

Rattachement volontaire à la France - 1841-1991



Dessiné par Thierry Cheminet

Gravé en taille-douce par Jacky Larrivière

Format vertical 21,45 × 36

50 timbres à la feuille

Vente anticipée les 20 et 21 décembre 1991
à Paris

Vente générale le 23 décembre 1991

“Collectivité Territoriale” de la République, Mayotte a célébré cette année, le 150^e anniversaire de son rattachement volontaire à la France.

C'est en effet, en avril 1841, que le Sultan Andriantsouli décida, avec l'appui des notables, de placer Mayotte sous la souveraineté française, afin de mieux assurer la protection et la sécurité de l'île, depuis trop longtemps livrée aux exactions et pillages des pays voisins.

La volonté française des mahorais ne s'est, depuis lors, jamais démentie.

D'abord rattachée à Madagascar entre 1912 et 1946, Mayotte fut ensuite intégrée par le gouvernement français au Territoire des Comores, qui devint par la suite Territoire d'Outre-Mer des Comores (T.O.M.) et lorsque, dans les années

1974-1976, les Comoriens se prononcèrent à une écrasante majorité pour l'indépendance, Mayotte affirma sa volonté de demeurer dans la République Française. Située dans l'Océan Indien, au nord du Canal de Mozambique, entre Madagascar et la Côte Est de l'Afrique, Mayotte est à 10 000 Km de la métropole et à 1 500 km de La Réunion.

D'une superficie de 376 km², elle comprend deux îles principales, la Petite Terre et la Grande Terre et une vingtaine d'îlots, dispersés dans l'un des plus beaux lagons coralliens du monde.

La population de Mayotte est de 90 000 personnes, dont 54 % environ ont moins de 20 ans.

La pêche, l'agriculture et le tourisme en sont les principales ressources, mais la variété

des fleurs, des essences et bois précieux, ont valu à Mayotte l'appellation “d'île aux parfums”.